

LA STARTUP BATTLE

UN EVENEMENT STARPATNERS.EU

Règlement du concours

Table des matières

Calendrier.....	3
Contact.....	3
Conditions d'éligibilité.....	3
Modalités de participation.....	3
Modalités.....	3
Dépôt des dossiers de candidature.....	3
Validité des candidatures.....	4
Engagement des candidats.....	4
Confidentialité.....	4
Sélection des dossiers.....	5
Critères de sélection.....	5
Les jurys.....	5
Déroulé de la battle.....	5
Le prix.....	6
Autres dispositions.....	6
Modification du règlement.....	6
Litige.....	6

Calendrier

Lancement officiel	24 juillet
clôture	24 août à 18h
Réunion du jury	25 août
Notification des sélectionnés pour la Startup Battle	28 août
Huitième et quart de finale	11 septembre de 16h30 à 18h30 au salon Créer
Demi-finale et finale	12 septembre de 16h à 18h au salon Créer

Contact

L'ensemble des informations relatives au concours sont disponibles sur [la page web dédiée](#). Pour toute question et information complémentaire, vous pouvez également contacter :

Alexandre Mikolajczak – amikolaiczak@nfid.fr Tél : 03 6261 39 60

Conditions d'éligibilité

Pour être éligible, le dossier de candidature doit impérativement être complet. **Le formulaire de candidature est accessible [ici](#).**

Le concours est ouvert aux porteurs de projet de création d'entreprise innovante en Hauts-de-France. Seront privilégiés, les porteurs de projet en incubation dans les structures d'accompagnement du réseau de la création d'entreprise innovante¹ animé par NFID.

Sont également éligibles, les dirigeants de PME innovante qui ont moins de deux d'existence² et domiciliées en région Hauts-de-France. Seront privilégiés, les PME issues des structures d'accompagnement du réseau de la création d'entreprise innovante animé par NFID.

Modalités de participation

Toute candidature ne remplissant pas les conditions d'éligibilité pourra être refusée. Si une cause d'inéligibilité venait à être connue postérieurement à l'attribution d'un prix, le lauréat ne pourra pas bénéficier effectivement de la dotation prévue.

Modalités

- La participation au concours est gratuite
- Chaque candidat ne pourra présenter qu'un seul dossier
- Les frais afférents à la présentation de candidature (frais de déplacements par exemple) sont à la charge de chacun des candidats. Aucun remboursement ne sera effectué.

Dépôt des dossiers de candidature

Le présent règlement et le lien vers le formulaire d'inscription sont disponibles sur [le site](#). Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez également contacter NFID (coordonnées complètes dans le présent document).

Le formulaire devra être rempli en langue française. Toute candidature transmise par un autre moyen que ce formulaire ne sera admise sous risque de rejet de la candidature.

¹ Les incubateurs participants de ce réseau sont : APUI, Euratechnologies, Blanchemaille by EuraTechnologies, Eurasanté, Innotech, Plaine Image, Serre Numérique, Cré'Innov, Tonic Incubation et Transalley

² Sont donc éligibles les entreprises créées après le 11 septembre 2015

Le formulaire peut être rempli jusqu'au 24 août 2017 à 18h. Passée cette date, aucun dossier ne sera accepté.

Validité des candidatures

Seront réputées nulles les candidatures :

- Réalisées au moyen de coordonnées incomplètes, erronées ou frauduleuses
- Illisibles ou incomplètes
- Non conformes au règlement
- Emanant d'une structure faisant l'objet d'une procédure collective (plan de sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire,...)
- Envoyées après la date limite de dépôt des candidatures
- Non transmises via le formulaire en ligne.

Tout candidat dont la candidature sera déclarée nulle, pourra se voir déchu de la qualité de gagnant et du prix attribué. Les candidats autorisent expressément les organisateurs du concours à effectuer toutes les vérifications légales concernant leur identité et leurs coordonnées.

Engagement des candidats

Tout candidat au Concours s'engage à :

- Accepter le prix sous sa forme attribuée sans possibilité de faire l'objet d'aucun échange ;
- Détenir les droits de propriété intellectuelle de l'innovation présentée ou être autorisé par les codétenteurs à candidater à la « battle ». Les candidats garantissent les organisateurs de toute condamnation qui serait prononcée contre eux sur la base d'une violation d'un droit de propriété intellectuelle attaché au projet présenté. Les membres du jury et les organisateurs du concours ne peuvent être tenus juridiquement responsables en cas de publication par un tiers ou par les candidats de travaux protégés ;
- Autoriser par avance et à titre gracieux, les organisateurs et les différents partenaires à publier, reproduire et représenter son nom, adresse et photographie, sur tout support qui pourrait être utilisé dans toute manifestation liée au présent concours dans le respect du secret de la propriété industrielle et commerciale, sans que cette publication ou utilisation puisse ouvrir d'autres droits que ceux des récompenses gagnées ;
- Renoncer à revendiquer tout droit sur son image et faire son affaire de tous les droits de propriété intellectuelle de l'innovation présentée et assumer la responsabilité de toute revendication de tiers à ce sujet ;
- A participer à toute action de communication lancée par les organisateurs ou les partenaires ;
- A valoriser la battle, notamment lors des opérations de communication externe en mentionnant la « Startup Battle by StarPartners ».

Le bénéficiaire s'interdit d'utiliser son image et celle de la collectivité dans tout domaine pouvant nuire à l'ordre public, aux bonnes mœurs et à l'image des organisateurs.

Confidentialité

Les dossiers de candidature ainsi que les délibérations du premier jury pour la sélection de la battle du 11 et 12 septembre sont confidentiels. Les membres des jurys (pré-sélection et final) et les organisateurs sont tenus au secret professionnel le plus strict.

Les obligations de confidentialité visées ci-dessus, ne sont pas applicables à tout ou partie du contenu du projet :

- qui sera accessible au public au moment où les candidats le révéleront aux organisateurs et membres des jurys,
- qui après divulgation, sera porté à la connaissance du public autrement que par la violation d'une des obligations des candidats ou des organisateurs et membres des jurys,

- dont les organisateurs et membres des jurys pourront établir qu'il était en leur possession au moment où les candidats le leur ont divulgué, à condition toutefois qu'il n'ait pas été obtenu directement ou indirectement des candidats qui l'ont divulgué sous le sceau du secret,
- qui sera communiqué licitement aux organisateurs et membres des jurys par des tiers sans obligation de secret, à condition toutefois que lesdits tiers ne l'aient pas obtenu des candidats directement ou indirectement sous le sceau du secret.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, tout candidat bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. S'il souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il peut s'adresser aux organisateurs du concours au moyen des coordonnées indiquées dans le présent document.

Sélection des dossiers

Critères de sélection

Les dossiers des candidats seront évalués et sélectionnés selon les critères suivants :

- le caractère innovant du projet
- le potentiel de développement du projet
- l'accompagnement ou non par des structures du réseau de la CEI (pour le jury de pré-sélection)
- la prestation orale du participant lors de la startup battle des 11 et 12 septembre.

Les jurys

La sélection s'effectue en trois temps :

- **Eligibilité des candidatures**

Vérification de l'éligibilité des candidatures

- **Nomination par le jury de pré-sélection**

Le jury de pré-sélection a pour mission de sélectionner 16 candidatures pour participer à la Startup Battle du 11 et 12 septembre. Le jury se réserve le droit de baisser le nombre de candidats retenus jusqu'à 8 minimum pour le bon déroulement de l'événement.

Ce jury sera composé de salariés de NFID. NFID se réserve le droit de convier tout autre partenaire pour participer à la pré-sélection.

- **Sélection par le jury final**

Le jury final a pour mission de sélectionner le gagnant de la Startup Battle le 11 et 12 septembre 2017.

Ce jury est composé de Solocal Group, Brikx Consulting, Actémis Conseil, Malaai et un membre de « Lille is French Tech ». En cas d'absence d'un des membres de jury, NFID se réserve le droit d'inviter toute autre structure ou personnalité.

Les jurys ne sont pas dans l'obligation de motiver leurs décisions qui sont sans recours.

Déroulé de la « Battle »

La Startup Battle comportera 3 phases qualificatives et une finale. Les startups s'opposent en un contre un. Des questions définies sont posées aux opposants qui devront y répondre en 30 secondes chacun. Les questions de chaque phase sont identiques de telle sorte que les startups soient interrogées sur les mêmes sujets.

- Huitième de finale : 3 questions par duel
- Quart de finale : 3 questions par duel
- Demi-finale : 4 questions par duel, questions du jury et questions du public

- Finale : 4 questions par duel, questions du jury et questions du public

La liste des questions ainsi qu'un déroulé précis sera envoyé aux présélectionnés en même temps que leur notification de présélection le 28 août.

Le prix

Le prix est constitué de 3 demi-journées d'accompagnement :

- En préparation au pitch (Brixx Consultig)
- En design thinking (Malaai)
- En business development (Actémis Conseil)

La valeur totale de ce prix est de 3000 euros TTC.

Autres dispositions

Modification du règlement

Les organisateurs se réservent tout droit pour annuler ou modifier le présent règlement dicté par les circonstances ou la force majeure. Dans le cas d'une annulation pure et simple, aucune charge de quelque nature que ce soit ne pourra être retenue contre les organisateurs. En cas de modification du présent règlement, les organisateurs s'engagent à en faire parvenir la teneur aux candidats, au plus tard dans les quinze jours avant la tenue des évaluations.

Litige

Toute contestation d'un ou plusieurs points du règlement ainsi que tout litige pouvant être issu du présent Concours feront l'objet d'une décision sans appel rendue après délibération du jury.